Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_236-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SEIZE DECEMBRE A VINGT HEURE TRENTE CINQ, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à Maison Intercommunale de Dourdain, 6 rue du stade, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 10 décembre 2025.

Présents : MMes C. BRIDEL, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, M. MAILLARD, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX

Absents : MMes. N. CHARDIN, S. CHYRA, M. DESILES, P. MACOURS, R. PIEL, MM. V. BONNISSEAU, S. HARDY, Y. LE ROUX, B. MICHOT, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS

Pouvoir : M. V. BONNISSEAU A M. J. BEGASSE, MME S. CHYRA A M. O. BARBETTE, M. Y. LE ROUX A M. G. BEGUE, MME P. MACOURS A MME K. SEVIN-RENAULT, M. B. MICHOT A M. E. FRAUD,

Secrétaire de séance : M. J. DUPIRE.

PISCINE

Tarifs de la piscine intercommunale de l'Aquazic

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-Président

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU la délibération n°2025-061 du Conseil Communautaire du 25 mars 2025 portant sur les conditions générales de ventes de la piscine ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_236-DE

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Suite à la réhabilitation et l'extension de la piscine dont l'établissement public de coopération intercommunale est gestionnaire et en vue de l'ouverture prochaine de l'équipement, devenu « Aquazic », il est nécessaire d'ajuster les tarifs.

En effet, les tarifs des activités de la piscine n'ont pas été modifiés depuis le début des travaux de celle-ci.

Il est proposé de définir les tarifs selon la grille tarifaire suivante :

- Baignade
- Activités
- Groupes
- Autres

Les grilles sont proposées en annexe.

Les produits tous publics sont disponibles à la vente à l'accueil de la piscine ainsi que sur le site billetterie de la piscine.

Les moyens de paiement sont les suivants :

- Espèces
- Carte Bancaire
- Chèques vacances
- Paiement en ligne via la plateforme PayFip

Les conditions de remboursements sont définies dans les conditions générales de ventes (délibération n°2025-061).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire de la piscine telle que présentée en annexe.

Fait à Dourdain, le 16 décembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,	LE SECRETAIRE DE SEANCE
STEPHANE PIQUET	JEAN DUPIRE